

Comment prendre rendez-vous ?



Rendez-vous
sur **lecotentin.fr**

Vous répondez aux conditions obligatoires :

1. Réception de la convention par e-mail ou courrier,
2. Signature de la convention et retour au prestataire,
3. À la réception de celle-ci, le prestataire vous recontacte pour la prise de rendez-vous.

ATTENTION

**Aucune intervention ne sera réalisée
sans signature de la convention.**

Tarifs

Un forfait reste à votre charge en fonction du temps d'utilisation du service.

Paieiment

Un avis des sommes à payer vous sera envoyé par le Trésor public à la suite de l'intervention.

À savoir

**La Communauté d'Agglomération du Cotentin subventionne une partie du cout de la premiere heure d'intervention.
Les tarifs sont fixés par délibération du conseil communautaire chaque année.**

Conseil

Si possible, prenez votre rendez-vous avant de couper vos branchages. Cela vous évitera un stockage prolongé en attente de l'intervention du prestataire.



Ne pas jeter sur la voie publique
Illustrations © IStock

OBJECTIF : RÉDUIRE SES DÉCHETS DANS LE COTENTIN

SERVICE DE BROYAGE À DOMICILE

Interventions d'octobre à mars



Mes Déchets
Téléchargez l'application mobile !

